

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Chronique Politique.

Une dépêche de Paris annonce que les négociations pour l'adoption d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre prennent une tournure favorable. Les chambres de commerce des deux pays se prononcent dans ce sens. On espère que les retards qui pourront se produire cesseront dès que le ministre anglais, lord Lyons, reviendra à Londres.

Nous savons très-positivement que les gouvernements français, anglais, autrichien, espagnol et russe, seront représentés au congrès de l'Internationale, qui a lieu à La Haye, par les membres les plus intelligents du corps... de la police de chacun de ces pays.

Tous ces agents ont été choisis parmi les plus habiles de l'administration.

On assure que le gouvernement s'est enfin décidé à envoyer aux préfets et aux généraux commandant les places, des ordres énergiques à propos des agressions criminelles dont les soldats sont l'objet, bien que les feuilles officieuses nous affirment chaque jour que nous jouissons d'une tranquillité merveilleuse. On dit aussi qu'il est question de mettre le département de l'Aude en état de siège.

La commission des grâces se réunira le 9 de ce mois. Cette séance sera l'avant-dernière avant la rentrée de l'Assemblée.

On assigne pour motif à la démission offerte par M. de Gabriac de ses fonctions de ministre de France à La Haye, de vifs dissentiments entre lui et M. Lavertujon, consul général dans la même ville.

Dans un grand nombre de lettres que nous recevons d'Angleterre, il n'est ques-

tion que de projets de meetings dont le but est d'agir sur le gouvernement pour qu'il repousse absolument les nouveaux tarifs français.

Pendant qu'un des organes allemands de M. de Bismark, la *Gazette de Cologne*, lance, en manière de ballon d'essai, un programme dont la réalisation serait la servitude de l'Europe à la Prusse, un des organes italiens dudit M. de Bismark, le *Diritto*, est chargé de jeter un défi à la France, ou du moins de sommer le gouvernement de M. Lanza de nous chercher une querelle, — une vraie querelle d'Allemand.

Il me semble utile de publier un résumé de l'article du *Diritto* :

« On a dans le port de Civita-Vecchia le spectacle déplaisant d'un vaisseau français, l'*Orénoque*, qui y est ancré depuis longtemps dans un dessein notoire d'offrir un moyen de fuite au Pape.

« Mais il y a un autre dessein, celui de protester contre la délivrance de Rome, et le drapeau français est là comme pour attester que la France ne veut pas permettre la prescription et le droit de revendiquer la possession de Rome pour le Pape.

« Pour les Italiens, c'est une provocation ouverte et systématique, une offense quotidienne que nous tolérons depuis deux ans avec la plus philosophique résignation.

« Unique entre toutes les nations maritimes, la France a pris militairement position dans un port italien. Si quelqu'un a des doutes sur la signification ouvertement hostile de ce fait, nous nous bornons à rappeler les déclarations de l'Assemblée de Versailles et aussi ce qu'écrivaient récemment les journaux, en repoussant l'idée que le congrès des empereurs sanctionnerait l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, et de Rome à l'Italie.

« Ces deux questions, criaient les journaux officieux, ne peuvent être décidées qu'avec le consentement de la France, et la France ne le donnera jamais !

« Nous n'avons jamais partagé les illu-

sions de ceux qui ont cru que la France, avertie par de dures leçons, se résignerait enfin à s'occuper de ses propres affaires et à laisser Rome en paix.

« La France tiendra ouverte la question romaine ; l'*Orénoque* est une des formes les plus offensives des prétentions de la France au sujet de cette question.

« Si M. Visconti-Venosta n'a jamais senti ce qu'il y a de provoquant dans la présence continue de ce vaisseau ; s'il n'a jamais eu la pensée d'en parler au ministre français, nous le regrettons. Il ne partage pas la légitime irritation dont est prise tout cœur italien. S'il a demandé des explications, nous voudrions savoir comment la France s'est justifiée.

« Quoi qu'il en soit, nous demandons qu'un vaisseau de guerre italien soit amené à côté du vaisseau français.

« Il est bien que le pays note cela pour le jour où *meminisse juvabit*. »

Le *Diritto* est depuis longtemps le journal qui s'est montré le plus haineux de la France. Cependant, je ne crois pas qu'il ait risqué cette sortie *proprio motu*. Pour écrire cet article, il a trempé sa plume dans l'écrioire empoisonnée du chancelier prussien.

L'*Orénoque* est à Civita-Vecchia comme une de nos sentinelles est à la porte du Vatican pour remplir un devoir d'honneur, et il ne faut pas s'étonner si les révolutionnaires aux gages de M. de Bismark ne le comprennent pas.

D'après mes renseignements, le ministre Lanza n'a pas jugé prudent jusqu'ici de présenter à M. Fournier aucune observation sur la présence de l'*Orénoque* dans les eaux de Civita-Vecchia, et il n'en présentera pas. Son intérêt très-évident ne le porte pas en ce moment à se mettre du côté du *Diritto* et de M. de Bismark.

Au reste, il est bon de remarquer que celui-ci, recommençant le jeu qui lui réussit en 1864 et 1865, stimule l'opposition à la monarchie italienne. Le *Diritto* est républicain et s'intitule *giornale della democrazia italiana*.

— Si mon oncle était Russe, s'écria César, outré de colère, il saurait...

Wladimir ne lui donna pas le temps d'achever une phrase qui eût pu le perdre sans aucune utilité pour la cause à laquelle il s'était dévoué.

— Silence ! fit-il d'un ton sévère.

Le jeune homme pâlit et se tut.

Svinin avait d'abord tourné la tête avec colère vers cette *boue de sa botte* qui osait ouvrir la bouche sans être interpellé ; bientôt l'étonnement avait succédé à la fureur.

Sous son nouveau costume, le général venait de reconnaître le témoin du soufflet donné par Narbut, l'étranger du chemin de fer, la cause de la perte de son pari au cercle Paskiévitich, le jeune homme dont il avait juré de se venger : une joie féroce fit étinceler ses yeux verts.

— Ah ! charmé de vous retrouver, monsieur, Amoà, dit-il d'une voix ironique, et de me rencontrer avec quelqu'un qui sait si bien changer de nom et de costume, pour dérouter les recherches de vieilles connaissances.

On attend à Rome M. Visconti-Venosta, lequel doit avoir quelques conférences avec M. Fournier.

Le but de ces conférences est enveloppé de voiles assez transparents pour qu'on le saisisse. Il s'agit d'un rapprochement de la politique italienne de celle de M. Thiers, et aussi des conditions du projet de loi sur la suppression des ordres religieux.

Quant au rapprochement, je le crois nécessaire par la situation que ferait à l'Italie l'ambition mal dissimulée de M. de Bismarck. Nous ne tarderons pas à voir les Allemands démodés en Italie et peut-être les Français moins hais.

Seulement, il ne faut pas que le cabinet italien perde de vue qu'il traite avec M. Thiers et non pas avec la France. Celle-ci ne se contenterait pas, j'en suis sûr, des conditions que celui-là acceptera.

Quant à la suppression, elle passera dans les faits accomplis sans que M. Thiers s'y oppose aucunement. Peut-être voudra-t-il sauvegarder les établissements français et trouvera-t-il que le produit de la conversion des biens remis au Pape est magnanime. Aussi bien le maintien des 52 maisons générales lui semblera merveilleux, surtout en présence des cupidités radicales du parti républicain.

A ce propos, M. Lanza et M. Sella ne paraissent pas d'accord, ce dernier penchant pour des mesures extrêmes que l'autre n'accepte pas. Mais l'organe de M. Ratazzi veut voir dans cette dissidence « un expédient des deux ministres pour tromper et fourvoyer l'opinion publique. »

Un correspondant écrit au journal la *Pa-*

*trie* :

Devant les assertions contradictoires de quelques journaux, je vous confirme absolument ce que je vous avais dit le premier de la presse parisienne. M. de Valon ne passera pas en cour d'assises. Il sera tout bonnement renvoyé vendredi devant le tribunal de police correctionnelle de Pont-l'Évêque, sous la prévention de cris outrageants. C'est

## Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XI.

SVININ A ATRADA.

(Suite.)

— C'est ce que nous saurons tout-à-l'heure, interrompit Svinin, en jetant sur son ami de la police un regard soupçonneux. Oui, c'est ce que nous saurons, Ivan Krapoulof, répéta-t-il, et malheur à qui m'aura volé. Par mon sabre ! il s'en repentira, quel qu'il soit.

— Quant à moi, Excellence, je vous jure.....

— C'est bon, c'est bon, en attendant, je

te défends de sortir d'ici pendant que je vais interroger les prisonniers.

Il n'y avait pas à répondre. Krapoulof essaya un sourire de satisfaction. Les jeunes gens entraient.

Ils étaient trois : Georges, Michel et César.

— Est-ce tout ? demanda Svinin, en jetant sur les nouveaux venus un regard de mépris.

— Il y a encore mes serviteurs, fit Wladimir.

— Vous n'avez pas d'autres fils ?

— Je n'en ai que deux.

— Que deux ! et il en vient trois ; pour un Podletz, vous n'êtes pas un adroit menteur, monsieur Kirposky, s'écria le général furieux.

A cette injure grossière, la rougeur était montée au front du vieillard. Il se contenta cependant et répondit :

— Je n'ai que deux fils.

— Et moi je te dis que tu en as quatre, fils de chienne, qu'en voici la liste et que tu es un menteur maladroit.

— Je me suis toujours appelé César Kirposky, monsieur.

— Et aussi toujours vêtu en Polonais, n'est-il pas vrai ?

— Je suis Polonais par le cœur et Français par la naissance.

— Un Français blond, qui s'appelle Kirposky, et porte le costume des insurgés, c'est bien rare, en vérité. Qu'en dis-tu, Krapoulof ?

— Son passeport, fait en France, lui donne en effet ce nom et cette qualification, répondit l'honnête ami de Sa Haute Noblesse.

Le général haussa les épaules.

— Monsieur le Français, continua-t-il, je suis charmé de vous voir en bonne santé, je crois même avec plaisir que vous jouissez d'un excellent tempérament ; cependant, comme je redoute pour vous les effets d'un climat auquel vous n'êtes pas encore habitué, j'espère que vous daignerez me permettre de vous faire reconduire jusqu'à la frontière.

— Mais, général.....

lui, vous le savez, qui est accusé d'avoir proféré le cri : « A bas Thiers ! » L'accusation abandonne le cri : « Vive l'empereur ! » qui aurait pu amener devant le jury un débat politique des plus intéressants sur le vote parlementaire relatif à la déchéance, par lequel on a voulu détruire le vote plébiscitaire de toute la nation en 1870.

La parole vive, mordante, imagée de M<sup>e</sup> Lachaud n'aurait pas manqué, au nom de la liberté de la défense, d'entrer dans des détails désagréables à certains personnages, et on a préféré ne pas risquer la partie. Mais est-on bien sûr d'avoir par là évité ce danger.

Restait encore le cri : « A bas la République ! » mais c'était demander à un brave jury, ignorant peut-être toutes les subtilités de la Constitution Rivet, de trancher cette question douteuse de notre forme gouvernementale : alors que de l'aveu de tous nous sommes sous un régime provisoire, si les républicains peuvent appeler la monarchie une vieille loque, les monarchistes ne peuvent-ils pas répondre : « A bas la République ? »

Voir la physionomie des jurés à cette question.

Le même journal reçoit de l'Alsace une correspondance très-intéressante, dont nous extrayons ce passage :

« La question intéressante en Alsace maintenant, ce n'est plus celle des fortifications de Belfort, mais celle des tirages à la conscription. Voilà quel a été le grand *pronunciamento* patriotique depuis l'annexion, et l'on peut dire en toute assurance qu'il a dépassé par ses proportions les espérances des Français et les craintes de l'ennemi.

» Dans le canton de Saint-Dié, le nombre des conscrits, habituellement de quatre cents environ, a été porté à mille cette année par l'adjonction des Alsaciens. Dans un tout petit canton de l'arrondissement de Belfort, ou plutôt dans un débris de canton formé avec quelques communes, au lieu de quatre-vingt à quatre-vingt-dix conscrits, on en a eu quatre cents.

» A Nancy, à Epinal, à Remiremont, l'augmentation est presque la même ; mais c'est surtout à Belfort que la manifestation a été vraiment imposante. Dès la veille, les jeunes Alsaciens arrivaient par longues files, la plupart graves et silencieux, les autres chantant un refrain patriotique du pays, et cette chanson qui célébrait la France en allemand prenait, dans la circonstance, un caractère d'une éloquence saisissante.

» — Eh ! qu'a-t-elle donc votre France, disait un gros major prussien à l'un de ces conscrits, pour que vous y teniez tant ? Elle est battue, elle est ruinée, elle a eu la Commune, elle l'aura encore : on ne sait où elle va. Vous aimez mieux dégringoler avec elle que de monter avec nous.

» — C'est la France ! répondit simplement le conscrit. »

## Informations diverses.

Les amis du général Garibaldi disent qu'il est très-affaibli, que son état mental inspire des inquiétudes, qu'il se montre très-irritable et intolérant, surtout quand on parle des hommes au pouvoir ou du roi.

Il fallait s'attendre à cette fin. Les dernières lettres du héros des deux mondes le disaient suffisamment.

On télégraphie de Marseille, 3 septembre :

« Un grand incendie a éclaté dimanche dans le bois de Forbin d'Oppède (quartier Saint-Marcel), situé dans la banlieue.

» Le feu, un moment combattu, a repris une nouvelle intensité.

» Le préfet et les autorités sont retournés sur les lieux, accompagnés d'un bataillon de troupe.

» Le sinistre prend des proportions effrayantes pour le voisinage. »

On télégraphie de Londres, 3 septembre, 2 h. 30 du soir :

« La cathédrale de Canterbury brûle en ce moment. »

On nous écrit de Londres :

« La cathédrale de Canterbury (Kent) est enflammée ; toute la garnison de troupe a été appelée à l'aide. La toiture du monument est en plomb, elle fond rapidement et vient retomber sur des parties de l'église qui sont en bois.

» Au moment où le feu s'est déclaré, il a été presque impossible de faire venir de l'eau assez promptement. »

Le génie militaire a profité de la beauté de la saison pour mettre la dernière main aux travaux qu'il fait exécuter, depuis plus d'une année, aux fortifications. Pendant cette semaine, des brigades d'ouvriers maçons et terrassiers sont occupés à restaurer les parapets, consolider les talus, revêtir les embrasures et les buttes de maçonneries, à maintenir en un mot les remparts dans un état parfait de conservation, absolument comme si on était à la veille d'un nouveau siège.

Ce sont précisément les parties des fortifications du sud les plus endommagées qui font l'objet des travaux en cours d'exécution auxquels sont occupés des centaines d'ouvriers. Un nouveau siège ne pourra plus, comme le dernier, prendre au dépourvu la direction militaire. On se rappelle, en effet, dans quel pitoyable état de défense se trouvaient nos fortifications au mois de septembre 1870, à l'arrivée de l'armée prussienne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Lamotte-Vaissière est appelé au poste de directeur de la station télégraphique de

Saumur, en remplacement de M. d'Augustin.

PÈLERINAGE AU PUY-NOTRE-DAME.

Dimanche 8 septembre.

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs les principaux points du programme de cette fête.

A 10 heures, messe pontificale célébrée par Monseigneur l'archevêque de Tours.

A 3 heures, vêpres solennelles suivies d'un sermon prêché par Monseigneur Frepel.

Procession de la sainte relique.

Un grand nombre de nos concitoyens ont pris leurs dispositions pour se rendre à ce pèlerinage. De tous côtés l'entrain se manifeste. Le Poitou fournira, paraît-il, beaucoup de pèlerins.

A la veille du pèlerinage du Puy-Notre-Dame, nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur donnant la notice de Dom Chamard sur la Ceinture de la sainte Vierge.

Cette étude du savant bénédictin de Ligugé sera lue avec d'autant plus d'intérêt qu'elle éclaire des points historiques très-controversés, et détruit certains autres admis sans contrôle par quelques écrivains modernes qui ne se sont pas reportés aux documents authentiques.

Dom Chamard a composé cette notice, il y a déjà plusieurs années, pour aider les habitants du Puy-Notre-Dame à obtenir de l'autorité diocésaine le droit, qui lui est accordé aujourd'hui, de rendre un culte public et solennel à la précieuse relique que possède leur église.

Cette étude a paru en 1869 dans la *Revue de l'Anjou*.

LA

## CEINTURE DE LA SAINTE VIERGE

Au Puy-Notre-Dame.

Le Puy (*de Podio* ou *Puteoli*, monticule) était un village ressortissant du domaine des comtes du Poitou, lorsque, de l'an 1069 à l'an 1076, fut bâtie, par les libéralités de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, l'illustre abbaye de Montier-Neuf, aux portes de Poitiers. Le prince se plut à enrichir la nouvelle fondation, et parmi les biens dont il la dota, on remarque le village du Puy, *villa Puteoli*. Mais son église ne paraît pas encore dans cet acte de fondation, quoique, suivant la tradition, il existât déjà dans le susdit village une petite chapelle avec une statue vénérée de la Vierge. La splendide basilique, que l'on admire encore aujourd'hui, ne fut bâtie que sous Guillaume IX, fils et successeur du fondateur de Montier-Neuf. Esprit brillant et généreux, habile troubadour, aventureux et chevaleresque, Guillaume IX

fut à la fois le bienfaiteur des églises et des monastères, et le scandale de son siècle par ses voluptueux déportements. Dévot pèlerin et excommunié rebelle tour à tour, on ne sait si le bien qu'il a fait doit être pris en considération en regard des douleurs amères qu'il a causées à l'Église. Ce fut lui cependant, si l'on en croit de graves autorités, qui fit élever à la Mère de Dieu l'un des plus magnifiques sanctuaires de l'Anjou et du Poitou. En 1101, il leva une armée formidable qu'il conduisit lui-même en Orient ; mais ses débauches, disent les historiens, irritèrent tellement la justice de Dieu, que les ennemis et les maladies se réunissant contre ces masses imposantes, il resta à peine quelques chevaliers des trois cent mille hommes qui composaient cette croisade. Guillaume, couvert de honte, revint à Poitiers. Toutefois, dit la légende traditionnelle, à défaut de butin et de richesses, il rapporta de son expédition un véritable trésor, au point de vue de la foi et de la piété. Le patriarche de Jérusalem lui avait donné une des ceintures de la sainte Vierge vénérées en Orient (1).

Le duc Guillaume, voulant élever un monument digne de cette précieuse relique, jeta les yeux sur la petite église du Puy, probablement, dit Grandet, parce qu'elle était déjà le but d'un pèlerinage célèbre de Notre-Dame (2). Il l'avait même choisi pour le lieu de sa sépulture.

Je ne décrirai pas ce chef-d'œuvre du XII<sup>e</sup> siècle ; cette tâche appartient à l'archéologie.

Ce majestueux sanctuaire excitait l'admiration même au XII<sup>e</sup> siècle, si fécond en œuvres du même genre. Un historien du temps a remarqué la donation qui en fut faite à l'abbaye de Montier-Neuf, comme l'un des événements les plus importants du gouvernement de l'abbé Marc ou Marcherius. Je n'ignore pas que plusieurs églises prétendaient autrefois posséder des ceintures de la Sainte-Vierge ; mais la critique impartiale ne fait pas difficulté de concilier ces diverses prétentions, en disant que la Mère de Dieu a dû avoir plusieurs vêtements du même genre, pendant les longues années qu'elle passa sur la terre ; et les fidèles n'auront pas manqué de recueillir, comme une relique précieuse, tous les objets qui lui avaient appartenu. Si les mouchoirs de saint Paul étaient conservés et appliqués sur les malades, à plus forte raison en devaient-on faire autant des vêtements de la Mère du Christ.

Aussi bien, l'authenticité de la ceinture du Puy-Notre-Dame a été attestée depuis le XII<sup>e</sup> siècle par une série non interrompue de miracles éclatants. L'affluence des pèlerins, non-seulement chaque année, mais encore

(1) Nos historiens modernes de l'Anjou ont confondu avec une assurance étrange la ceinture du Puy-Notre-Dame avec celle que Geoffroy, comte d'Anjou, déposa dans son monastère de Loches, en Touraine. Pour réfuter cette erreur, il suffit de dire qu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle les deux ceintures existaient encore simultanément. (Mss. de Grandet.)

(2) Je mets sur le compte de Guillaume IX cette fondation, que Grandet, par ignorance de l'histoire générale, attribue à Guillaume X, lequel n'a jamais fait le pèlerinage de Jérusalem.

— Oh ! gratuitement, monsieur, et avec une escorte d'honneur, ainsi qu'il convient quand on s'appelle César. Seulement, il ne faut pas perdre de temps ; vous savez, monsieur, combien les froids de Moscou ont été préjudiciables à la grande armée de votre puissant empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

— Il me semble pourtant, général....

— Colonel Liski, veuillez faire reconduire, avec les plus grands égards, M. le Français à la station de Piotrkof, afin qu'il puisse se rendre, par le premier train, à Varsovie. Monsieur a probablement de chauds amis logés à la citadelle, et il y descendra pour attendre que Son Excellence ait daigné lui viser ses papiers pour la frontière de Prusse ou peut-être de Sibérie, ajouta-t-il en riant.

— De Sibérie ! s'exclama Wladimir. Vous envoyez en Sibérie un Français innocent !

— Les jeunes gens aiment à voyager, cher monsieur Kirposky, et je suis charmé de pouvoir favoriser les goûts de votre charmant neveu. D'ailleurs, s'il ne s'y trouve pas bien, il n'aura qu'à réclamer près du consul

de sa puissante nation, à Viatka ou à Nertching.

— Général, c'est une plaisanterie, n'est-il pas vrai ? s'écria douloureusement Wladimir. Il est impossible que vous traitiez de la sorte un Français qui....

— As-tu fini, tête de bois, de me parler de tes Français ! S'ils ne veulent pas aller en Sibérie, qu'ils ne quittent pas leur petit pays, pour venir apporter des idées subversives dans notre empire et y fomenter la rébellion contre un puissant empereur, qui, si vous l'exaspérez par vos insolences, écrasera votre Pologne sous la botte de ses Cosaques. Colonel Liski, vous m'avez entendu ?

— Comment donc, Excellence, tout est déjà prêt !

Une dizaine de Cosaques, le sabre à la main, attendaient dans le vestibule.

— Bénissez-moi, mon père, fit César, en tombant aux pieds du vieillard.

Wladimir posa sa main sur la tête du déporté ; les larmes étouffaient sa voix quand il dit :

— Que Dieu ait pitié de toi et de nous.

Avec son agréable sourire, le colonel s'était rapproché du groupe désolé.

— Cher monsieur, dit-il en touchant légèrement de son gant l'épaule du condamné, si vous ne vous dépêchez, vous risquez de manquer le train ; il est huit heures trente-cinq minutes, je dois vous en avertir.

— Qu'on l'emporte, et finissons ! ajouta Svinin.

Georges et Michel étaient atterrés.

Adieu, frères ! leur dit César, en leur tendant la main.

Et il ajouta :

— Où donc est Marpha ?

— Ici, répondit-elle, en sortant d'une chambre voisine, d'où elle rapportait un manteau de fourrure qu'elle lui jeta sur les épaules. Prenez ceci, en souvenir de moi, ajouta-t-elle, en lui glissant dans la main une petite image et quelques roubles. Adieu, César ! au revoir, bientôt, là-bas, ou là-haut !

— Adieu, Marpha ! Soyez heureuse avec Narbut, murmura César, en embrassant la jeune fille.

Et il suivit les Cosaques.

Au moment où il franchissait le seuil, il se retourna et cria :

— Vive la Pologne !

Sous prétexte de le punir de cet acte de rébellion, mais en réalité pour lui enlever le manteau, qui était de grande valeur, Krampoulof s'élança vers le prisonnier.

— Demeure ici, brute, lui cria Svinin, j'ai besoin de toi.

— Avec cet homme, tout casuel devient impossible, grogna l'employé en revenant sur ses pas.

L'instant d'après, une kibitka, escortée de six cosaques, sortait de la cour. C'était Magnus qui conduisait son maître en exil (1).

(1) Comme il pourrait se trouver des lecteurs qui n'ajouteraient pas foi à une semblable condamnation, nous ne citerons pour les convaincre que celle d'un père déporté pour avoir donné sa bénédiction à son fils insurgé, et d'une jeune femme condamnée pour avoir commis le crime de *coudre du linge* à l'usage d'un rebelle (Ephémérides, t. m., p. 29.)

(La suite au prochain numéro.)

chaque jour, était immense. Louis XI surtout avait une dévotion particulière pour la sainte ceinture du Puy-Notre-Dame. A l'occasion de la naissance du Dauphin en 1470, il donna au sanctuaire vénéré 80,000 écus d'or, avec promesse, lorsque l'enfant aurait atteint sa dixième année, de l'y amener et de lui faire présenter à Notre-Dame une statue d'argent de sa hauteur. Ces largesses étaient le résultat d'un vœu fait par ce prince afin d'obtenir l'heureuse délivrance de la reine son épouse; et il fut si persuadé de la puissante intervention de la Mère de Dieu, honorée, dans son vêtement, au Puy-Notre-Dame, qu'il ne cessa, depuis lors, presque chaque année, de combler ce sanctuaire de ses dons et de ses faveurs. Quand il ne pouvait le visiter en personne, il y envoyait un de ses confidentiels (1).

Le jeune dauphin, parvenu à l'âge de dix ans, n'ayant pu remplir en personne le vœu de son père, celui-ci demanda à l'évêque de Poitiers permission de remettre à un temps plus opportun l'accomplissement de sa promesse.

Mais toutes ces libéralités ne suffisant plus à la dévotion du monarque, il voulut y fonder un chapitre royal, afin que jour et nuit les louanges de Dieu fussent chantées autour de la sainte relique. L'affaire une fois résolue s'exécuta avec diligence. Par acte passé à Thouars en janvier 1481, le prince érigea ledit chapitre. Treize chanoines prêtres, treize vicaires, six enfants de chœur, et un maître pour les conduire, un doyen, un chantre et un trésorier composaient le personnel de la nouvelle fondation. Ils devaient chanter tout l'office canonial, célébrer chaque jour une messe de Beata, avec diacre et sous-diacre, immédiatement après Matines, outre celle du chœur qui devait se dire à l'intention du donateur. Enregistrée au Parlement le 8 mai 1481, cette fondation reçut la confirmation du pape Sixte IV par une bulle de la même année. Louis XI ajouta à tant de libéralités de magnifiques ornements. On remarquait, entre autres, des vases sacrés d'or et d'argent, une table d'argent de plus de quatre pieds de long, parsemée de fleurs de lys d'argent et ornée de plusieurs figurines également en argent, représentant, dans l'attitude de la prière, le monarque lui-même, revêtu de ses habits royaux, et ses trois enfants, qu'il croyait avoir obtenus du ciel par l'intercession de la sainte relique du Puy. Le tout pesait jusqu'à 403 marcs d'argent. La statuette du dauphin Charles pesait 68 marcs; celle de Joachim, qui mourut peu de temps après, 22 marcs, et celle de François, encore dans les langes, 48 marcs.

Un calice avec sa patène d'un prix inestimable, dit Grandet, qui nous a transmis tous ces détails, un reliquaire admirablement travaillé, pour enfermer la sainte ceinture de Notre-Dame, et d'autres présents, soit en objets précieux, soit en numéraires, attestèrent successivement la dévotion du roi de France. Afin de relever la nouvelle fondation, il accorda au chapitre, haute, moyenne et basse justice, avec droit de châtellenie sur la paroisse.

Vinrent les mauvais jours des guerres de religion. La fureur des Huguenots ne devait pas épargner un sanctuaire aussi vénéré par tous les catholiques de France. En 1562, un détachement considérable de ces forcés s'abattit sur le bourg du Puy-Notre-Dame, et mit le feu à la basilique, qui ne fut préservée que par une intervention visible de la sainte Vierge. Heureusement on avait pu enlever à temps la précieuse ceinture et le trésor de l'église. La sainte relique fut portée au château de Brissac, où elle resta, pendant plusieurs années, sous la protection du puissant seigneur de cette ville. Quant au trésor, il avait été transporté par le duc de Montpensier dans son château de Champigny-sur-Veude. Il le rapporta après les troubles; mais il en avait fait fondre une partie pour payer ses troupes. Plus tard, le 5 novembre 1690, la plus grande partie de ce trésor fut enlevée par ordre de Louis XIV, et portée à la monnaie de Poitiers! Il ne resta plus que la plus petite des figures du dauphin.

Cet acte de la part de Louis XIV était non-seulement un sacrilège, mais encore la plus noire ingratitude, puisque l'heureux accouchement de sa mère, Anne d'Autriche, avait été dû à l'atouchement de la

(1) Ainsi, on lit dans un fragment de registre de la fabrique du Puy-Notre-Dame, conservé aux archives de Maine-et-Loire: « Le xv<sup>e</sup> jour dudit mois » (octobre 1475) *oyit le roy messe céans et offrit » irante-ung escu. »*

sainte ceinture dont il dilapidait ainsi le trésor. En 1638, en effet, la reine s'était fait apporter la miraculeuse relique et l'avait fait placer dans sa chambre, sur un petit autel, jusqu'au moment où elle sentit les douleurs de l'enfantement. Alors elle la mit autour de ses reins, et peu d'instant après elle mit au monde celui qui fut plus tard Louis XIV, le 5 septembre 1638.

Anne d'Autriche fut si persuadée qu'elle devait à la sainte ceinture son heureux accouchement, qu'elle la fit redemander pour la naissance de son second fils, Philippe de France. Louis XIII, plein de reconnaissance, remit entre les mains des deux chanoines députés par le chapitre pour porter la précieuse relique, un présent digne de sa générosité et de sa piété sincère. « C'était » une châsse d'argent doré, à jour, ornée d'une » image de la Vierge en haut d'icelle, avec une » petite cassette d'argent; le tout pesant 34 » marcs, étant dans un étui garni de ve- » lours, pour, après que lesdites châsse et » cassette auraient été bénites à la manière » requise, y mettre la ceinture de la Vierge » et y être perpétuellement gardée à l'ave- » nir (1). »

Il semblerait résulter de là que la châsse donnée par Louis XI aurait été perdue pendant les guerres du protestantisme.

Pendant les jours de terreur de la Révolution française, la ceinture vénérée fut heureusement dérobée à la fureur des impies par un ecclésiastique, nommé Pierre Galais, qui était alors attaché au service de l'église du Puy, et qui y exerça, dans la suite, les fonctions de curé jusqu'à sa mort, arrivée en 1844.

DOM F. CHAMARD,  
Moine bénédictin de Ligugé.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Du département de Maine-et-Loire.

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi  
29 août 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

(Suite et fin.)

M. Max Richard, rapporteur de la deuxième commission, présente un rapport détaillé sur le service des aliénés.

Il examine successivement la situation des différents services et les améliorations dont ils ont besoin. L'inspection faite par la commission du conseil général a été satisfaisante.

Le conseil approuve toutes les propositions du rapporteur pour l'établissement d'aliénés; il approuve le règlement du compte administratif de l'Asile; il élève de 95 centimes à 4 fr. 05 le prix alloué à l'Asile par journée d'aliénés; il vote ensuite le budget de 1873.

M. Chevalier, rapporteur de la quatrième commission, fait le rapport sur la proposition de MM. Benoist et Abellard, tendant à la création de bourses départementales au lycée d'Angers.

La commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter la tendance qui pousse beaucoup de jeunes gens vers les carrières libérales; qu'il valait mieux réserver les encouragements pour l'enseignement spécial et professionnel.

La commission n'a désigné aucun établissement, elle a voulu laisser aux familles la liberté du choix.

Le rapporteur propose le vote d'une somme de 6,000 francs, répartie en 20 bourses pour l'enseignement secondaire spécial et professionnel.

Ces bourses seront données au concours. Un règlement déterminera les conditions et le programme du concours, la composition du jury d'examen.

Ce règlement sera fait par le conseil général dans sa prochaine session. Il déterminera en même temps les établissements d'instruction publique dans lesquels les

(1) Brevet de Louis XIII, du 26 mai 1639. (Archives de la paroisse du Puy-Notre-Dame.) Il paraît, par le mémoire d'où est tiré ce document, que le curé de la paroisse fut en possession jusqu'en 1763 d'exposer la sainte relique. Il y eut alors, à ce sujet, un long procès et diverses sentences rendues par le tribunal de Saumur. (Mémoire pour M<sup>r</sup> Jean-Vincent Rablain, curé de l'église du Puy-Notre-Dame en Anjou, et doyen du chapitre royal érigé en la même église, demandeur, contre les sous-doyen, chantre et chanoines du même chapitre, défendeurs, chez Knapen, 1777.)

boursiers du département pourront être admis au choix de leurs parents.

M. Benoist, sans approuver les motifs du rapport, accepte ses conclusions.

M. Abellard fait remarquer que la commission a substitué une proposition toute nouvelle à celle qui lui était soumise; il ne méconnaît pas l'inconvénient de propager outre mesure l'enseignement secondaire, mais les circonstances le rendent plus utile que jamais; la loi militaire est une carrière ouverte à tous, il faut des officiers instruits, il faut rendre les fonctions publiques accessibles à tous ceux qui pourraient en être dignes.

M. Abellard demande qu'on ajoute sa proposition de bourse pour le lycée d'Angers à la proposition de la commission.

M. Chevalier, rapporteur, ne méconnaît pas l'utilité d'un certain nombre de bourses pour l'enseignement classique, mais l'Etat en donne beaucoup; la ville d'Angers en a créé un certain nombre, rien n'a été fait pour l'enseignement spécial; la commission, en le favorisant, a cru faire une chose utile aux familles agricoles et ouvrières; elle leur donne le moyen de faire de leurs enfants de bons chefs d'usine, de bons agriculteurs, de bons négociants, cela vaut mieux que de leur procurer une éducation classique, dont beaucoup ne savent que faire, et qui les porte souvent à dédaigner leurs parents. C'est là de la démocratie bien comprise; ces sentiments ont inspiré la commission.

M. Max Richard, tout en approuvant les conclusions de la commission, voudrait qu'on réservât un encouragement pour l'enseignement secondaire, qui peut être nécessaire à des familles éprouvées par des revers de fortune.

M. du Reau demande que si cette proposition est mise aux voix, on ne désigne pas plus le lycée d'Angers que tout autre établissement, et que les parents aient la liberté du choix.

Comme pour les bourses de l'enseignement spécial, un amendement en ce sens est signé par lui et M. de Bourdonnaye.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

La création de deux demi-bourses, de 450 fr. chacune, pour l'enseignement classique, est adoptée avec l'amendement de MM. du Reau et de Bourdonnaye.

Sur les conclusions du même rapporteur, le conseil approuve le projet de répartition des contributions foncières, personnelles-mobilières, portes et fenêtres.

Enfin, le conseil inscrit au budget ordinaire, pour dépenses imprévues, la somme de 12,364 francs 86 centimes.

M. Abellard présente le rapport sur les vœux formés par le conseil d'arrondissement de Saumur. Il en signale un certain nombre relatifs à des créations d'écoles, à l'amélioration de la situation des instituteurs, à la société de secours mutuels de Montsoreau, à un alignement accordé à la compagnie d'Orléans et qui gêne la circulation près de la gare de Saumur.

Tous ces vœux sont accueillis par le conseil.

Le même rapporteur examine un vœu relatif à l'abattage des arbres complantés sur les talus de la Loire; un grand nombre de communes s'apposent à cet abattage, qui doit avoir lieu en 1875; elles pensent que leur conservation intéresse l'existence des levées.

MM. Abellard, Bury, Maillé et Benoist déposent un vœu conforme à celui de l'arrondissement de Saumur.

M. le préfet fait remarquer que cette question est importante, qu'elle doit être étudiée contradictoirement avec le service des ponts-et-chaussées; il faut que toutes les pièces soient mises sous les yeux du conseil: rien n'est urgent, puisque les arbres ne doivent être abattus qu'en 1875.

Le conseil général décide l'ajournement de la question à la prochaine session.

M. le président, en renvoyant la séance au lendemain midi, exprime l'espoir que tous les membres du conseil général se retrouveront à la session d'avril animés du même zèle et dans les mêmes sentiments d'union.

La séance est levée.

Le Vendéen annonce que onze cents personnes sont inscrites pour prendre part au pèlerinage de la Vendée, à Notre-Dame-de-Lourdes.

Le conseil général de la Loire-Inférieure a clos sa session.

On sait qu'aux termes de la nouvelle loi militaire, la garde mobile doit cesser d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 1873. Les jeunes gens des classes 1867, 1868, 1869 et 1870, qui, aux termes de la loi du 4<sup>er</sup> février 1868, devraient être incorporés dans la garde mobile, seront reversés dans la réserve de l'armée active. C'est un contingent de 450,000 hommes qui va être apporté à la réserve de l'armée.

Mais cette mesure n'est applicable qu'aux jeunes gens qui, par leur âge, sont soumis aux prescriptions de la loi. Tous les cadres, dont les éléments ont été pris pour la plupart en dehors des classes auxquelles ces jeunes gens appartiennent, vont cesser d'exister à cette date.

Nous avons déjà parlé de la tournée entreprise par les inspecteurs de l'enregistrement qui, depuis quelques jours, se présentent dans les grandes administrations privées pour y vérifier, sur les titres de caisse, l'exécution de la loi concernant l'impôt du timbre sur les récépissés.

Les instructions adressées à ces agents ont surtout pour but d'éclairer les particuliers sur l'exacte interprétation à faire de la loi.

On sait, en effet, qu'elle a souvent été interprétée de diverses façons, même par les agents de l'Etat, et que des règlements d'administration publique ont dû intervenir, postérieurement à sa mise en vigueur, pour éclaircir des points douteux.

La mesure nouvelle n'a pas un caractère coercitif; elle est plutôt préventive: c'est dans ce sens surtout que la mission des inspecteurs doit être comprise.

Une autre question a été naguère soulevée. Dans certaines administrations qui payent leur personnel à la fin du mois, on se borne à apposer un timbre en regard de l'état d'emargement.

L'administration du timbre prétend, au contraire, que le timbre est de rigueur autant de fois qu'il y a, sur un état, d'employés ou d'ouvriers inscrits, c'est-à-dire en regard de chaque traitement payé et acquitté.

Ainsi appliqué, cet impôt donnerait un énorme rendement. Qu'on en juge par les compagnies de chemins de fer seulement, qui occupent des milliers d'agents de toute sorte.

La question n'est que soulevée, et la différence d'interprétation qui s'est produite à cet égard entre l'administration et le public ne tardera pas sans doute à disparaître devant une solution claire et définitive.

Le National annonce qu'une longue et importante circulaire est en préparation au ministère de l'instruction publique, au sujet de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges.

D'après les données que nous avons pu avoir sur ce document, il aurait pour but de donner une nouvelle et vigoureuse impulsion à cette catégorie d'études, en la faisant sortir de l'ornière d'un passé qui n'a que trop duré. Il y est, paraît-il, question d'une augmentation sensible de traduction à livre ouvert du latin en français, et, par contre, d'une diminution des traductions françaises écrites en latin et en grec, et de la suppression totale des vers latins.

## Dernières Nouvelles.

LE 4 SEPTEMBRE DANS LES DÉPARTEMENTS.

La journée du 4 septembre s'est passée partout en France dans le plus grand calme.

Le télégraphe n'a signalé, jusqu'à présent, ni banquets, ni manifestations sérieuses nulle part. Quelques manifestations seulement sont annoncées pour ce soir dans quelques villes du Midi.

Lille. — Journée entièrement calme.

Le Havre. — Le 4 septembre a passé complètement inaperçu.

Marseille. — Journée entièrement calme. Ordre parfait dans la ville et dans le département.

Lyon. — Aucun incident à signaler. Lyon conserve sa physionomie habituelle. Calme complet. — Quelques maisons seulement à la Guillotière sont pavoisées de drapeaux.

Toulouse. — Malgré les conseils des deux journaux républicains, quelques rares drapeaux ont été arborés.

Cette manifestation n'a guère été faite que par les conseillers municipaux radicaux et par leurs cercles, et par celui dont fait partie l'administration municipale.

Celle-ci a donné congé à ses employés.

Le Journal de Toulouse désigne les endroits de réunion où doivent, dit-on, avoir eu ce soir plusieurs banquets réunissant en tout 550 convives.

L'indifférence est complète dans la population.

Bordeaux. — Ce matin, des bouquets ont été déposés dans le petit square autour de l'arbre de la liberté.

A la place Picard, des drapeaux tricolores ont été déposés en faisceau autour d'une pancarte où étaient écrits les mots : *Vive Gambetta! Vive Garibaldi!* La place elle-même était pavoisée presque tout entière.

A quatre heures le square était couvert de bouquets. Un individu a sonné de la trompette et a distribué des rubans pour mettre aux boutonnières.

Les autorités avaient pris les précautions nécessaires pour maintenir l'ordre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

#### H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.  
42, rue d'Alsace, à Angers.  
44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10<sup>e</sup>, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.  
Remboursement des titres sortis aux tirages.  
Echange et libération de titres.  
Avances sur titres, mêmes numéros rendus.  
Groupements de capitaux et de titres pour reports.  
Renseignements sur toutes valeurs.  
Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

#### BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financier et industriel de France,

346, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS.

Succursales : 42, rue d'Alsace à Angers ;  
44, rue du Temple, à Saumur.

M. H. VALLEIX fils a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que M. PIÈTRE-OUVRARD a cessé de faire partie de sa maison.

#### BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les Intérêts financiers et Industriels de France.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1872.

Monsieur,

Les résultats prévus et obtenus par la Banque générale des Reports à la dernière souscription de l'Emprunt national de 1872, démontrent une fois de plus l'habile direction qui procède à toutes ses opérations.

Les travaux financiers faits par notre Directeur, ses nombreuses relations avec la haute finance parisienne, lui ont attiré depuis longtemps la sympathie générale, car ils offrent les garanties indiscutables de Bénéfices et de Sécurité. Il n'est donc pas prématuré de promettre aux Actions, outre l'Intérêt 5 0/0 du capital engagé, des dividendes rémunérateurs.

Afin de donner un développement nécessaire à toutes les opérations financières, nous n'hésitons pas à convertir notre maison en Société par actions, les garanties données par les Reports étant un pro-

fit certain sans aucun risque, c'est-à-dire un placement de tout repos.

Envoi franco sur demande affranchie des Statuts et de la Notice sur les Reports.

#### ÉMISSION DE

4,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

1<sup>er</sup> Versement : 50 francs

200 francs seront appelés aussitôt la clôture de la Souscription.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des Bénéfices sur toutes les opérations de la banque générale des reports.

Les Souscriptions devront être adressées en un mandat à vue sur la Banque de France ou en lettre chargée au Directeur.

M. H. VALLEIX FILS, banquier à PARIS, rue Saint-Honoré, 346.

ANGERS, rue d'Alsace, 12.

SAUMUR, rue du Temple, 11.

LES ACTIONS SERONT COTÉES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris ou dans ses Succursales et par demande affranchie.

#### ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

#### Mme DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

### LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉCRITRA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalscière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 376 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 35	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	907 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	80	»	»	Crédit Mobilier	437 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	515	10	»
5 % Emprunt	85 35	»	»	Crédit foncier d'Autriche	955	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 70	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	412 50	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	3 50	»	Est, jouissance nov.	540	2 50	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860	2 50	»				
— 1865, 4 %	449 50	»	50	Midi, jouissance juillet.	590	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	280	2 50	»	Nord, jouissance juillet.	980	2 50	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 75	1 75	»	Orléans, jouissance octobre.	856 25	1 25	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4200	15	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aout.	642 50	2 50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	5	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route.

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, mansardes et grenier au-dessus; cour, jardin en terrasse, cave dans le roc, terrain longeant le Thouet, en face de la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (448)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE, JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont Fouchard, commune de Baigneux.

Maison de maître, remise, écurie, cave et pressoir, jardin, pompe, bassins, vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de soixante ares.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

#### A VENDRE Ensemble ou séparément, UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des foiniers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE PAR ADJUDICATION,

1<sup>re</sup>. — A la Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg,

Le dimanche 22 septembre 1872, à midi,

#### UN CLOS DE VIGNE

Dit LA PETITE PERRIÈRE, Commune de Saint-Cyr,

D'une contenance d'un hectare quatre-vingt-sept ares, joignant le chemin de Saint-Cyr à Saumoussay, MM. Lemoine, Rousseau et Chaslé, y compris maison, hangar, vastes caves et pressoir.

2<sup>me</sup>. — A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,

Le lundi 25 septembre 1872, à midi,

#### UNE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35,

#### ET UN JARDIN.

A Saumur, rue du Presbytère, derrière l'église de Nanilly.

D'une contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant M. Christiani, le Presbytère et le Jardin des Plantes. (437)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### VENTE PAR ADJUDICATION, DE LA MAISON

Servant à l'auberge DU BON LABOUREUR, Située rue de la Comédie, à Saumur, exploitée par le sieur Breton.

La vente aura lieu le samedi 14 septembre 1872, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, greniers et mansardes au dessus, cour, écurie, grenier au-dessus.

Mise à prix... 15,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

#### RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie.

On demande un agent dans chaque canton. S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 11, à Saumur. (428)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.

#### A VENDRE D'OCCASION,

Plusieurs magnifiques INSTRUMENTS D'ARPENTAGE

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MILLON-GUITARD, rue des Basses-Perrières.

#### A LOUER

VASTE MAISON ET MAGASINS,

Rue Saint-Jean (ancien café Veron).

S'adresser à M. BIGNON, locataire, ou à M. MOLLAY, rue Bodin. (390)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### GRANDE VENTE DE MOBILIER

ET DE

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage,

Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.